



## Démission cdi : conséquences ?

Par **Anthony59**, le **18/06/2010** à **20:02**

Bonjour tout les monde,

Bonjour tout le monde,

Voilà j'ai un cas TRÈS PRÉCIS à vous soumettre et votre réponse est peut-être un des trucs le plus important de ma vie, alors voilà :

Je suis actuellement télé-conseiller dans un centre d'appel dans le Nord, il y a une offre de promotion pour devenir Formateur. Mes supérieurs m'encouragent très fortement à postuler ce que je compte bien faire.

Par contre, là où est le hic c'est que je souhaite reprendre mes études et je vais partir en Espagne pour un an à compter de fin septembre.

En sachant que - 1) Le poste à pourvoir commencerait début août et 2) Je sors d'un CDD de 2 mois et ils viennent de m'offrir un CDI... - J'ai 3 questions totalement différentes :

- Qu'en pensez-vous ? Vaut-il mieux valider son Bac +2 ou avoir une bonne expérience professionnelle ?

- Qu'est-ce que je risque à prendre une promotion pour la "lâcher" un mois après ?

- Quel est mon préavis en cas de démission en sachant qu'après 2 mois de CDD ils viennent

de m'offrir un CDI qui débute Lundi 21 juin ?

Je sais que vous trouverez ça abusé, mais j'ai 20ans, je souhaite augmenter mon expérience professionnelle tout en passant mon Bac+1 en Bac+2, les patrons se moquent des salariés, j'estime qu'une fois... Un salarié pourrait se moquer des patrons .  
Concrètement qu'est-ce que je risque ?

Merci de vos réponses c'est pas mal urgent !  
Anthony

Par **fabienne034**, le **19/06/2010 à 08:52**

BONJOUR,

Tout dépend de ce que tu veux faire,

pour le cdd tu peux partir à la fin et refuser le cdi tu n'as pas de préavis à faire

pour tout savoir sur le cdd

<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>

pour tout savoir sur le cdi

<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>

Par **Anthony59**, le **19/06/2010 à 09:43**

Bah j'ai déjà accepté le CDI !

Je veux juste savoir la durée du préavis en cas de démission avec mon CDI ?

Et savoir ce que je risque en démissionnant juste après une formation ?